

Bulletin spécial COVID-19

SECHUM-CSN, 14 mai 2020.



Sur la prime d'assiduité (Arrêté du 10 mai 2020):

Encore une fois, la CAQ aime mieux faire semblant de régler la crise, que de régler la crise.

Plutôt que de bonifier la prime existante, ou carrément donner une augmentation salariale...la CAQ aime mieux donner un «bonus» pour certains titres d'emploi qui font du temps plein (préposé.e aux bénéficiaires, aide de service, préposé.e à l'entretien ménager).

Ces titres d'emploi vont recevoir 100\$ par semaine, plus 200\$ après 2 semaines et 400\$ après 4 semaines consécutives. Sauf que si vous êtes malade une fois, le «compteur» repart à zéro...

Cette mesure est effective à partir du dimanche 10 mai (00h01). Le premier paiement devrait être lors de la prochaine paie.

Vous recevez ce bulletin par FAX ou par courriel ? SVP l'afficher dans votre département pour vos camarades. Merci !

Pour nous joindre:

BUREAU SYNDICAL: F.S1.1131.

514-890-8000, poste 34297

sechum.org

IMPORTANT: COVID-19 et CNESST

Tu as été infecté par le COVID 19 au travail? Tu as droit aux prestations et services offerts par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP).

Comment faire une demande à la CNESST ?

Étape 1: Le travailleur doit avoir une attestation médicale **OU** indiquer la date de son test et la date du résultat.

Étape 2: Ouvrir un dossier (si vous n'en avez pas déjà un) : <https://www.servicesenligne.csst.qc.ca/travailleur/public/inscription/Etape1/>

Étape 3: Compléter la réclamation : <https://www.csst.qc.ca/formulaires/Pages/1939.aspx>

Important à savoir :

- Il faut que vous prouviez que vous avez été infecté à l'hôpital. Tenez une liste de contacts avec des patients et/ou collègues infectés.
- Le CHUM peut contester la décision. Lorsque vous recevez la lettre de la CNESST, appelez au bureau syndical.

Passez le mot aux collègues!



La situation évolue rapidement...pour des mises à jour quotidiennes suivez-nous sur Facebook: /sechumcsn